

HOSKO Superplus

Date d'impression: 31.01.2018

Version: I

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société / l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit** Terre de Diatomée calcinée
Nom: HOSKO Superplus
numéro d'enregistrement REACH: sauf pour de l'obligation d'enregistrement selon l'annexe V.7
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes**
Absorbant
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
SCHLOTT Feuerschutz Arbeitsschutz GbR, Allmersbacher Str. 50, 71546 Aspach / Allemagne
+49 7148 - 16270-0 (pendant les heures de bureau)
info@ihrbrandschutzprofi.de
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence** 112
-

Section 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Ce produit ne satisfait pas les critères de classification en tant que substance dangereuse définis dans le Règlement CE 1272/2008
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
aucun
- 2.3 Autres dangers**
Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB mentionnés à l'annexe XIII de REACH
-

Section 3: Composition/Informations sur les composants

- 3.1 Substances**
Nom chimique Terre de Diatomée calcinée
CE-No.: 293-303-4
CAS-No.: 91053-39-3
- 3.2 Mélange:** Aucun
-

Section 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours**
Inhalation
Il est recommandé de transférer l'individu exposé à l'air libre
Peau
Aucune mesure de premier soin nécessaire

HOSKO Superplus

Yeux

Rincez abondamment à l'eau claire et consultez un médecin si l'irritation persiste

Ingestion

Aucune mesure de premier soin nécessaire

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme aigu ni à retardement n'est observé

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Aucune action spécifique n'est nécessaire

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

appropriés

Aucun moyen d'extinction spécifique n'est nécessaire

déconseillés

Aucune restriction en matière de moyen d'extinction à utiliser

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Pas de décomposition thermique dangereuse

5.3 Conseils aux pompiers

Pas de protection de lutte contre l'incendie spécifique nécessaire

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez la production de poussières en suspension dans l'air, porter un équipement respiratoire de protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune exigence spéciale

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Évitez de balayer à sec et utilisez des systèmes de nettoyage avec vaporisation d'eau ou par aspiration pour éviter la génération de poussières en suspension dans l'air. Portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale en vigueur

6.4 Référence à d'autres sections

Voir sections 8 et 13

Section 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection: Évitez la génération de poussières en suspension dans l'air. Prévoyez des systèmes d'aspiration appropriés aux emplacements où les poussières en suspension dans l'air sont générés. En cas de ventilation insuffisante, portez des équipements de protection respiratoire adaptés. Manipulez les produits emballés avec précaution pour éviter tout éclatement accidentel. Si vous avez besoin de conseils sur les techniques de manipulation en toute sécurité, contactez votre fournisseur.

HOSKO Superplus

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air et évitez leur dispersion par le vent pendant le chargement et le déchargement. Maintenez les conteneurs fermés et stockez les produits emballés de manière à éviter tout éclatement accidentel

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si vous avez besoin de conseils sur des utilisations spécifiques, contactez votre fournisseur

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Respectez les limites d'exposition réglementaire sur le lieu de travail pour les poussières (dessous poussière respirable)

valeurs limites d'exposition

Quartz dans la fraction alvéolaire: mg/m³

Pays	
Allemagne, Pologne	0.3
Italie, le Portugal	0.025
Irlande	0.05
Bulgarie	0.07
les Pays-Bas	0.075
Belgique, Danemark, Estonie, France, Grèce, Grande Bretagne, Lituanie, Norvège, Roumanie, Slovaquie, l'Espagne, Suède, République Tchèque, Etats-Unis d'Amérique	0.1
Autriche, Luxembourg, Slovaquie, Suisse, Hongrie	0.15
Finlande	0.2

Pays	Adoptée par / loi dénomination	Nom VLEP
Allemagne	Bundesministerium für Arbeit	Maximale Arbeitsplatzkonzentration (MAK)
Autriche	Bundesministerium für Arbeit	Maximale Arbeitsplatzkonzentration (MAK)
France	Ministère de l'Industrie (RGIE)	Empoussiéragement de référence
	Ministère du Travail	Valeur limite de Moyenne d'Exposition
Italie	Associazione Italiana Degli Igienisti Industriali	Threshold Limit Values (based on ACGIH TLVs)
les Pays-Bas	Ministerie van Sociale Zaken en Werkgelegenheid	Publieke grenswaarden http://www.ser.nl/en/oel_databas_e.aspx
Suède	National Board of Occupational Safety and Health	Yrkeshygieniska Gränsvärden
Suisse		Suva, Suissepro

HOSKO Superplus

8.2 Contrôles de l'exposition

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air. Travaillez en systèmes clos, utilisez des systèmes d'aspiration des locaux ou toute autre forme de dispositif de sécurité intégrée pour conserver les niveaux de matières en suspension en deçà des limites d'exposition spécifiées. Si les opérations génèrent des poussières, des fumées ou des brouillards, utilisez un système de ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition. Mettez en place des mesures organisationnelles, par exemple en isolant le personnel des zones poussiéreuses. Retirez et lavez les habits sales. Valeurs limites d'exposition professionnelles pour la France: -Poussières inhalables: 10 mg/m³ (code du travail, décret 97-331 du 10 avril 1997)

Protection des yeux / du visage

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection en cas de projections dans les yeux.

Protection de la peau

Aucune exigence spécifique. Pour les mains, voir ce-dessous. Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (p. ex. vêtements de protection, crème barrière).

Protection des mains

Aucune exigence spécifique. Pour les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible, il est recommandé d'utiliser des protections appropriées comme p. ex. des gants, des vêtements de protection ou une crème barrière

Protection respiratoire

En cas d'exposition prolongée aux particules de poussière dans l'air, portez un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Évitez la dispersion par le vent

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Granules
Odeur	inodore
pH (en solution aqueuse 10%)	7
Pression de vapeur	non applicable
Densité de vapeur	non applicable
point d'ébullition	non pertinent
point de fusion	1400-1450 °C
point de combustion	inflammable
Température de décomposition	>1300 °C
Densité relative	2,2 g/cm ³
Vitesse d'évaporation	non applicable
Inflammabilité	inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non explosif
Solubilité	non pertinent
Coefficient de partage n-octanol/eau	non applicable (substance inorganique)

HOSKO Superplus

Température d'auto-inflammabilité	inflammable
Viscosité	non pertinent
Propriétés explosives	non applicable
Propriétés comburantes	non applicable
9.2 Autres informations	Aucune autre information

Section 10: Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

non réactif, inerte

10.2 Stabilité chimique

Stable chimiquement

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuses

10.4 Conditions à éviter

non pertinent

10.5 Matières incompatibles

Acide fluorhydrique

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de danger de produits de décomposition dangereux

Section 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Corrosion cutanée / irritation cutanée

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Mutagenicité sur les cellules germinales

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Cancérogénicité

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Toxicité pour la reproduction

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Danger par aspiration

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Risque d'inhalation

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

HOSKO Superplus

Section 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité**
non pertinent
 - 12.2 Persistance et dégradabilité**
non pertinent
 - 12.3 Potential de bioaccumulation**
non pertinent
 - 12.4 Mobilité dans le sol**
négligeable
 - 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
non pertinent
 - 12.6 Autres effets néfastes**
Aucun effet secondaire spécifique connu
-

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Dans la mesure du possible, le recyclage est à préférer à l'élimination. Peut être éliminé dans le respect des réglementations locales

Emballage

La formation de poussières résultant des résidus présents dans les emballages doit être évitée et la protection adaptée des travailleurs doit être garantie. Stockez les emballages utilisés dans des récipients fermés. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués dans le respect des réglementations locales. La réutilisation des emballages n'est pas recommandée. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués par une société de gestion des déchets habilitée

Eaux usées

non pertinent

Précautions spéciales

Sauf obligation locale, produit non utilisée peut être déposé en décharge contrôlée comme pour les déchets normaux. Après utilisation, elle doit être éliminée suivant les règles en vigueur du polluant absorbé

Section 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro NU**
non pertinent
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
Le produit ne sont pas incluses dans la Liste des marchandises dangereuses
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
ADR: non classé
IMDG: non classé
ICAO/IATA: non classé
RID: non classé

HOSKO Superplus

14.4 Groupe d'emballage

non pertinent

14.5 Dangers pour l'environnement

non pertinent

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution spéciale

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Nom technique est terre de diatomée

non classé

Section 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

aucun

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

exempté d'enregistrement REACH conformément à l'Annexe V.7

Section 16: Autres informations

Révision

non pertinent

Formation

Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation appropriée et à la manipulation de ce produit, conformément aux réglementations en vigueur

Phrases H	aucun
Phrases P	aucun
Phrases EUH	aucun
